

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° XXXX/2026	Objet : Approbation de la convention d'autorisation précaire et révocable du domaine public au profit de la société Valophis Habitat

Conseillers en exercice : 27

Présents :

Pouvoirs :

Absents :

Votants :

L'an deux mil vingt-six, le 24 septembre à 19h30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 septembre 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

Présents :

Absents représentés :

Absents :

M a été nommé secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1411-3 ;

Vu le projet de construction de 12 logements locatifs sociaux (LLS), situé au 10 bis rue Pierre Bezançon à Marolles-en-Brie ;

Vu le permis de construire PC 094 048 23 C0007 délivré le 2/04/24, prorogation accordée le 2/09/2025 et le 6/05/2026 (AN 187 et AN 188) ;

Vu l'avis de la Commission Finances et Marchés Publics du 16 septembre 2026 ;

Considérant que la société Valophis Habitat souhaite implanter ses installations de chantier sur ses terrains avec un débordement sur le domaine public cadastré, propriété communale ;

Considérant qu'une convention d'occupation doit être régularisée en contrepartie de l'occupation de cette emprise du domaine public ;

Considérant que compte tenu de la durée d'occupation il est nécessaire de forfaitiser le montant des sommes dues par la société Valophis Habitat au titre de l'occupation du domaine public communal, en dérogation des tarifs prévus par la délibération n° 2458/2017 votée en Conseil Municipal du 29 juin 2017 et par l'arrêté n° 5546/2017 du 20 septembre 2017 fixant les tarifs communaux ;

Considérant que la somme forfaitaire de 18 000 euros en contrepartie de l'occupation de l'emprise domaniale constitue une contrepartie financière appropriée ;

Emprise du domaine public, durée et coûts correspondants :

Surface d'emprise du domaine public	Prix €/m ² /mois	Durée	TOTAL
100m ²	12	15 mois	18 000€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention d'occupation du domaine public à titre précaire et révocable entre la commune de Marolles-en-Brie et la société Valophis Habitat.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les actes afférents.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 24 septembre 2026

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Secrétaire de séance

Alphonse BOYE

Maire de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.